

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20161003_07

Séance du 3 octobre 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
24 septembre 2016

Date d'affichage :
10 octobre 2016

L'an deux mil seize, le trois octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Dénomination de plusieurs rues

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination officielle de la voie située à l'intersection de la rue des Champs et qui se poursuit en chemin d'exploitation dans la mesure où elle dessert une habitation et que le secteur est prévu pour être urbanisé dans les décennies à venir.

- Après concertation avec les habitants et plusieurs propositions transmises, le conseil municipal retient à l'unanimité la dénomination « **rue de la Haute-Joux** ».

Par ailleurs, M. le Maire fait part de l'incohérence dans la numérotation de la rue du Village à Petit-Villard, suite à de nouvelles constructions qui n'avaient pas été anticipées. Il est donc proposé de procéder au choix d'une nouvelle dénomination pour l'actuelle partie de la rue du Village située entre la RD 286 et la RD 107.

- Après concertation avec les habitants, le conseil municipal retirent à l'unanimité la dénomination « **rue Fontaine Carrée** ».

M. le Maire sera chargé d'en informer les habitants ainsi que les différents services publics, et de prendre les arrêtés municipaux pour la nouvelle numérotation des habitations.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE